
Deux applications de l'enseignement mutuel en Seine-Maritime.

Numéro d'inventaire : 2011.00324

Auteur(s) : Claude-Paul Couture

Type de document : livre

Éditeur : Centre Régional de Documentation Pédagogique (Rouen)

Imprimeur : CRDP

Date de création : 1970

Collection : Annales du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Rouen / Histoire de l'Enseignement

Description : Brochure grand format. La reliure encollée se détache.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Collection préfigurant la revue "Cahiers d'histoire de l'enseignement", du CRDP de Rouen, à partir de 1973.

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 21

ill.

Lieux : Seine-Maritime

COLLECTION HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

DEUX APPLICATIONS
DE
L'ENSEIGNEMENT MUTUEL
EN
SEINE - MARITIME

ANNALES DU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE ROUEN ANNALES
ES DU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE ROUEN ANNALES DU

Claude - Paul
COUTURE

Manuel
DE
L'INSPECTEUR,
RÉDIGÉ D'APRÈS LES INDICATIONS
DE MM. BASSET ET SARAZIN,
POUR L'USAGE DES ÉCOLES
D'ENSEIGNEMENT MUTUEL,
Et Imprimé par Ordre
DE LA SOCIÉTÉ ÉLÉMENTAIRE
de Rouen.



ROUEN,
F. BAUDRY, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DES CARMES, N°. 20.

—
1830.

L'ENSEIGNEMENT MUTUEL EN FRANCE

Après le premier essai d'enseignement démocratique décidé par les deux premières assemblées révolutionnaires (1789 à 1792) et la promulgation des grandes lois scolaires (1792 à 1795), on assiste, sous le Premier Empire, à un retour aux petites écoles de l'Ancien Régime.

"L'instruction primaire n'entra jamais dans les soucis préférés de Napoléon 1er ... La Restauration ne fut guère plus généreuse pour l'instruction du peuple. L'ordonnance du 29 février 1816 n'accorda que cinquante mille francs d'encouragement aux écoles primaires. Cette liberalité dérisoire valait-elle mieux que le silence et l'oubli complets ?" (1)

Ce jugement apparaît fort sévère lorsqu'on sait que ces régimes virent l'introduction et l'épanouissement en France de la méthode mutuelle.

Il est vrai que, dès le XVIII^e siècle, une méthode voisine avait déjà été pratiquée par deux Français : Herbault et le chevalier Paulet. Ce dernier appliquait la mutualité à l'instruction dès 1771 dans son établissement destiné aux fils des militaires morts ou blessés au service de l'Etat. Quant à l'instituteur Herbault, il utilisait un système analogue à l'Hospice de la Pitié, faubourg Victor. On retrouvait d'ailleurs les fondements de ces procédés à Saint-Cyr sous Mme de Maintenon et même chez les Jésuites. Dans son "Essai sur l'Instruction" (1819), Ambroise Rendu s'attachait à montrer que la méthode simultanée pratiquée par l'Abbé de la Salle avait des rapports avec la méthode anglaise de Bell et de Lancaster.

Quoi qu'il en soit, c'est bel et bien Napoléon qui fut au point de départ par son décret du 13 décembre 1810 chargeant Georges Cuvier et Noël de visiter les écoles fonctionnant dans les nouveaux départements de la Basse-Allemagne. En effet, c'est à la suite de cette mission et d'autres encore effectuées dans les

(1) G. Compayré : "Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle" (Hachette, Paris, 1885, T. 2).